



Dynamique par nature !

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SARTHE - ARRONDISSEMENT LE MANS
CANTON DE BONNETABLE
COMMUNE DE LA GUIERCHE (72380)

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 MARS 2024 (article L2121-25 du CGCT)

Date de la convocation : 6 mars 2024
Date d'affichage de la convocation : 6 mars 2024
Nombre de conseillers afférents au conseil municipal : 15
Nombre de conseillers de membres en exercice : 15
Nombre de conseillers présents à la séance : 12
Nombre de conseillers absents : 3
Nombre de pouvoirs : 3

L'an deux mille vingt-quatre, le douze mars, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Eric BOURGE, Maire de La Guierche.

Présents :

- Monsieur Eric BOURGE, Maire,
- Madame Martine BARRUYER,
- Monsieur Dominique CÔME,
- Madame Régine RONCIERE,
- Monsieur Michel GUY,
- Monsieur Jany PERRIN,
- Madame Françoise ROSALIE
- Madame Véronique DALMONT
- Monsieur Pascal PAINEAU,
- Madame Véronique BUREL,
- Monsieur Gaëtan GEFFROY,
- Madame Emilie MENON,
- Monsieur Julien GERVAIS,
- Monsieur Christophe LHERMIER
- Madame Laure BOURASSEAU.

Absents excusés : Madame Emilie MENON, Messieurs Michel GUY et Christophe LHERMIER.

Absent non excusé : NEANT

Pouvoir(s) : Monsieur Michel GUY a donné pouvoir à Monsieur Jany PERRIN - Monsieur Christophe LHERMIER a donné pouvoir à Madame Laure BOURASSEAU - Madame Emilie MENON a donné pouvoir à Madame Martine BARRUYER.

Conviée à la séance : La presse locale.

Secrétaire de séance :

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Pascal PAINEAU, conseiller municipal, a été désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du 20 février 2024

Le procès-verbal du 20 février 2024 a été adopté à l'unanimité.

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES EN COURS DE SEANCE		
N° délibération	Intitulé - Objet	Vote – Approbation délibération
➤ N°24-03-2024	Approbation du compte administratif 2023	Approuvée à l'unanimité
➤ N°25-03-2024	Approbation du compte de gestion 2023	Approuvée à l'unanimité
➤ N°26-03-2024	Affectation de résultat 2023	Pas d'affectation obligatoire Approuvée à l'unanimité
	Vote des taux d'imposition 2024 des taxes directes communales	Délibération reportée en attente de réception des notifications des services fiscaux
➤ N°27-03-2024	Vote du budget prévisionnel 2024	Approuvée à l'unanimité
➤ N°28-03-2024	Attribution du marché de travaux pour l'opération dite « travaux de réfection et d'aménagement du chemin de Limagné »	Approuvée à l'unanimité
➤ N°29-03-2024	Validation équipement télérelève à l'atelier municipal – autorisation signature convention temporaire.	Approuvée à l'unanimité
➤ N°30-03-2024	Décisions du Maire dans le cadre de sa délégation	Les conseillers municipaux prennent acte sans observation.

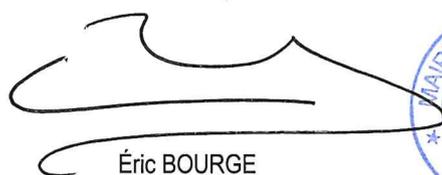
CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire soussigné certifie que la liste des délibérations de la séance du douze mars deux mille vingt-quatre, comprenant les délibérations prises lors de cette séance, a été affichée au panneau d'affichage extérieur de la mairie conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Générale des Collectivités Territoriales et déposé sur le site internet de la commune.

Fait à La Guierche, le 18 mars 2024

Les présentes délibérations sont consultables en mairie et peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de leur publication et de leur réception par le représentant de l'Etat.

LE MAIRE,



Éric BOURGE

